

## **Doit-on faire les frais des droits d'inscription ?**

Léonard MOULIN

**Faut-il considérer l'éducation comme un bien privé financé par les contributions individuelles, ou au contraire comme un bien public financé par la collectivité ? Alors qu'émerge un grand marché de l'éducation, en partie mondialisé, qui conduit de nombreux pays à faire participer les étudiants au coût de leur scolarité, Léonard Moulin s'intéresse aux différents schémas de financement des études à l'étranger.**

En Europe et dans le monde, la tendance est au développement de politiques de financement de l'enseignement supérieur fondés sur l'introduction ou le relèvement de frais d'inscription. Ces politiques se heurtent souvent aux contestations étudiantes, que ce soit dans les pays ayant adopté ces politiques de longue date comme aux États-Unis ou au Chili, ou dans les pays s'inscrivant dans un processus de hausse des frais d'inscription comme en Angleterre ou au Québec. Ainsi, aux États-Unis, pays dans lequel les universités sont souvent montrées en exemple (elles occupent 17 des 20 premières places mondiales au classement de Shanghai), l'accroissement de la dette étudiante (pour atteindre plus de 1 000 milliards de dollars en 2011) et du taux de défaut associé (10,8%) a contribué à la mobilisation des étudiants lors du mouvement *Occupy Wall Street* en 2012. Au Royaume-Uni, des mouvements sociaux de grande ampleur ont secoué le pays à l'automne 2010 après l'adoption d'une loi autorisant les universités à augmenter leurs frais d'inscription jusqu'à 9 000 livres par an. D'importantes manifestations ont également eu lieu au Québec en 2012 aboutissant à la chute du gouvernement. Ces quelques exemples, parmi de nombreux autres, témoignent du fait que la question des frais d'inscription est au cœur du débat social.

Au niveau national, l'enseignement supérieur français a subi de nombreuses modifications au cours de ces dernières années : adoption du processus de Bologne avec la mise en place d'une structure des études supérieures en trois cycles (Licence, Master et Doctorat), promulgation de la LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) en 2007, mise en place de pôles d'excellence scientifique, création de filières d'excellence au sein de l'université, création de grands établissements (tels que l'Université Paris 9 Dauphine en 2004 ou l'Université de Lorraine en 2012), mise en place des PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur), expérimentations en matière de revalorisation des droits d'inscription (Université Paris 9 Dauphine, Sciences Po Paris, les écoles des Mines et des Télécom...). Autant d'éléments qui s'inscrivent dans la logique du rapport co-écrit par Philippe Aghion et Élie Cohen en 2004, intitulé « Éducation et Croissance » remis au Premier ministre de l'époque, Jean-Pierre Raffarin. Pour ses auteurs, la principale conclusion est la nécessité d'« investir plus en éducation supérieure si nous voulons stimuler notre croissance de long terme et poursuivre notre convergence vers le niveau de productivité américain »<sup>1</sup>. Philippe Aghion et Élie Cohen ont ainsi importé dans le débat public français l'idée selon laquelle la crise de l'enseignement supérieur serait d'abord due à

---

<sup>1</sup> Voir Philippe Aghion, Élie Cohen, *Éducation et croissance*, Paris: La documentation française, 2004, p. 34.

une crise de financement, questionnant alors ouvertement la question de la gratuité des études supérieures en France. Mais pour eux les mérites de la hausse des frais d'inscription ne s'arrêtent pas à la question du financement des universités. Convaincus du caractère vertueux des mécanismes de marché, les auteurs considèrent que les universités rendues véritablement autonomes et donc à même de recruter et de rémunérer librement leurs enseignants, de sélectionner leurs étudiants, d'entrer en concurrence les unes avec les autres, deviendraient *in fine* plus efficaces<sup>2</sup>. En payant plus cher pour leurs études les étudiants seraient ainsi responsabilisés.

Au cours des dernières années de nombreuses voix, aussi bien académiques que politiques, se sont faites entendre en plaidant pour une augmentation des frais d'inscription dans les universités françaises.

Au niveau politique tout d'abord on peut citer les récents débats dans l'opinion concernant la hausse des frais d'inscription pour les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles, les étudiants étrangers, les élèves de certaines grandes écoles et plus récemment, les étudiants en master dans les universités publiques. Ont également contribué au débat des groupes de réflexion comme l'Institut Montaigne<sup>3</sup> – un *think thank* libéral – l'Institut de l'entreprise<sup>4</sup> – un autre *think thank* libéral – ou encore Terra Nova – un *think thank* social-démocrate – ce dernier suggérant une « hausse modérée et étalée dans le temps : un triplement des droits d'inscription en licence et un quadruplement en master et doctorat sur cinq ans pour remettre plus d'égalité dans le système et augmenter les moyens des universités, en maintenant une exonération totale pour les boursiers »<sup>5</sup>. Certains universitaires, à l'instar de Jean-Robert Pitte, ancien président de l'Université Paris 4 Sorbonne, prennent position dans le débat public pour instaurer une sélection à l'entrée de l'université et plaident pour une augmentation des frais d'inscription. Louis Vogel, ancien président de la CPU s'est également exprimé pour une « progressivité des droits ». En 2012, la CPU (Conférence des Présidents d'Université) a commandé à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) en 2012 une étude sur les effets redistributifs liés à un quadruplement des frais d'inscription en France accompagné d'une suppression de la demi-part fiscale au-delà de 21 ans (réservée aux étudiants) et d'une augmentation des aides sociales destinées aux étudiants des premiers déciles (en termes de niveau de vie). L'étude<sup>6</sup> de l'INSEE conclut aux effets positifs d'une telle réforme en France : les mesures proposées permettant de mettre fin au profil « en U » des aides financières dans l'enseignement supérieur, bénéficiant principalement aux ménages en difficultés, par le biais des bourses sur critères sociaux, et aux ménages aisés, par le biais des exonérations fiscales. Plus récemment, une étude<sup>7</sup> de France Stratégie, un organisme de réflexion rattaché à Matignon, suggérait d'augmenter les frais d'inscription des étudiants étrangers de plus de 3 000% en licence et de plus de 4 500% en

---

<sup>2</sup> « Notons que l'absentéisme, très important à l'université (qui surprend toujours les étudiants étrangers, américains en particulier), baisserait sans doute si les étudiants payaient pour leurs cours, de même pour les nombreux étudiants fantômes inscrits à l'université dans le seul but d'avoir la sécurité sociale », Philippe Aghion, Élie Cohen, Éducation et croissance, Paris: La documentation française, 2004, p. 87.

<sup>3</sup> Nicolas Colin, Pour une contribution plus juste au système d'enseignement supérieur, Institut Montaigne, 2008.

<sup>4</sup> Pierre-André Chiappori, Financement de l'enseignement supérieur : quelle place pour les entreprises ? Institut de l'entreprise, 2011.

<sup>5</sup> Yves Lichtenberger, Alexandre Aïdara, Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France : propositions pour un sursaut vers la société de la connaissance, Projet 2012-12, Terra Nova, 2012, p. 86.

<sup>6</sup> INSEE, La répartition des dépenses publiques de l'enseignement supérieur et des aides associées, INSEE, 2012.

<sup>7</sup> Nicolas Charles, Quentin Delpech, Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, France Stratégie, 2015.

master<sup>8</sup>. Enfin, il y a quelques jours, dans une étude<sup>9</sup> commandée par les ministères de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et, les inspecteurs de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et ceux des finances préconisent une augmentation des frais d'inscription au seuil symbolique de 1 000 euros par an.

Dans ce contexte, l'objectif de cet article est de contribuer au débat concernant l'augmentation des frais d'inscription dans les universités françaises en présentant, dans un premier temps les motivations théoriques à l'instauration de frais d'inscription élevés ; puis en s'intéressant, dans un second temps, aux expériences internationales d'introduction ou de relèvement de frais d'inscription afin d'en tirer des enseignements pour poser les bases d'un autre mode de financement de l'enseignement supérieur en France.

### **Pourquoi vouloir augmenter les frais d'inscription ?**

Les arguments d'équité, d'efficacité et de couverture des besoins financiers des universités pour justifier des frais d'inscription traversent la littérature économique.

Le premier argument est celui de la justice sociale. Dans un article publié dans la *Revue française d'économie*, David Flacher, Hugo Harari-Kermadec et Léonard Moulin<sup>10</sup> définissent l'équité dans l'enseignement comme une conjonction de trois principes : d'égalité des chances en termes d'accès à un minimum de ressources pour entreprendre des études dans l'enseignement supérieur ; d'équité contributive de tous face au financement de l'enseignement supérieur ; et, d'égalité des chances effective de toutes les catégories sociales d'accéder à l'enseignement supérieur. Or, le système d'enseignement supérieur français n'est pas équitable selon ces trois principes, notamment parce que les mécanismes d'aides en direction des étudiants les moins favorisés sont limités et qu'ils ne permettent pas de garantir des conditions d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur similaires à celles des étudiants favorisés ; parce que le financement de l'enseignement repose sur un système fiscal faiblement progressif ; mais également parce que les enfants des classes favorisées sont surreprésentés dans l'enseignement supérieur<sup>11</sup>. C'est notamment l'argument qu'avancent Robert Gary-Bobo et Alain Trannoy pour légitimer l'introduction de frais d'inscription en France<sup>12</sup>. Néanmoins, pour que l'introduction ou le relèvement de frais d'inscription soit source d'une plus grande justice sociale, il faudrait que les contributions soient réellement progressives et que les compensations financières en direction des étudiants des classes sociales les moins favorisées soient suffisantes, ce qui n'a jamais été le cas à l'étranger lorsque les frais d'inscription ont augmenté.

Le deuxième argument concerne l'efficacité économique. En instaurant un prix plus proche du coût de la scolarité de l'étudiant, certains économistes supposent l'existence de

---

<sup>8</sup> Passant ainsi de 183 à 6 000 euros en licence et de 254 à 12 000 en master.

<sup>9</sup> Alban Hautier, Florian Colas, Jérôme D'Harcourt, Sonia Rutenburg, Remi Toussain, Pascal Aimé, Astrid Kretchner, Éric Pimmel, Martine Saguet, La situation financière des universités, Inspections générales des finances et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, 2015.

<sup>10</sup> David Flacher, Hugo Harari-Kermadec, Léonard Moulin, « Faut-il (vraiment) augmenter les frais d'inscription à l'université ? », *Revue française d'économie*, 2013, vol. 27, n° 3, p. 145-183.

<sup>11</sup> Par exemple, les enfants de cadres et professions représentent 30,4% des étudiants inscrits à l'université et 49,8% de ceux inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles alors que leurs parents ne représentent que 15 % des emplois.

<sup>12</sup> Robert Gary-Bobo, Alain Trannoy, « Faut-il augmenter les droits d'inscription à l'université ? », *Revue française d'économie*, 2005, vol. 19, n° 3, p. 189-237.

trois effets : un effet de sélection des étudiants<sup>13</sup>, les étudiants seraient découragés de s'inscrire dans des formations pour lesquelles ils estiment que leurs chances de réussite sont faibles ; un effet incitatif à l'effort, les étudiants cherchant à ne pas gaspiller les ressources engagées dans leurs études ; et, un effet d'orientation des étudiants<sup>14</sup> dans le choix d'un cursus puis dans celui d'un débouché professionnel. Cependant, ces résultats théoriques, reposant pour la plupart sur l'hypothèse (plus que contestable) de rationalité des agents économiques, se voient invalidés par de nombreux travaux empiriques mettant en avant l'existence d'une rationalité limitée des étudiants (disposant d'une information imparfaite et d'une capacité limitée du traitement de cette information). Par ailleurs, la littérature<sup>15</sup> met également en avant le fait que les comportements des étudiants dans l'enseignement supérieur (choix d'un cursus et débouchés à l'issue de ce cursus) sont modifiés par l'endettement, intimement lié au déterminisme social. Pour ces raisons, des frais d'inscription élevés ne permettraient pas de garantir l'efficience.

Le troisième et dernier argument en faveur des frais d'inscription concerne la nécessité d'accroître les moyens qui sont consacrés à l'enseignement supérieur en France. L'enseignement supérieur serait sous-financé au regard des pratiques institutionnelles d'autres pays. Ainsi, à titre d'exemple, la France consacre 1,5% de son PIB à l'enseignement supérieur contre 2,7% pour les États-Unis. Certains économistes défendent l'idée que les frais d'inscription permettraient de subvenir à ces besoins financiers. Néanmoins, on observe, d'une part, une tendance très générale au désengagement de l'État lorsque les frais d'inscription augmentent et, d'autre part, le coût des mécanismes d'accompagnement des frais peut être très important<sup>16</sup>. C'est ainsi que le triplement du niveau des frais d'inscription en Angleterre en 2012, qui s'est accompagné d'une baisse des subventions aux établissements de 40%, risque, à la suite de l'augmentation du taux de défaut sur les prêts étudiants, de coûter plus cher au gouvernement que l'ancien système.

### **L'augmentation des frais d'inscription est-elle la seule solution aux problèmes de l'enseignement supérieur ? Enseignements des expériences internationales**

Alors que le financement de l'enseignement supérieur par le biais de frais d'inscription présente des limites importantes, existe-t-il d'autres manières de financer l'enseignement supérieur ? Pour répondre à cette question, nous nous intéressons aux différentes expériences internationales en la matière. En comparant la part relative du financement public/privé de chaque pays, le montant des frais d'inscription pratiqué, le niveau et les conditions d'attributions des mécanismes d'accompagnement (bourses et prêts principalement), ainsi que les taux d'accès et de réussite dans chaque pays<sup>17</sup>, il est possible de mettre en évidence trois grands types de régimes institutionnels. La classification des

---

<sup>13</sup> Robert Gary-Bobo, Alain Trannoy, « Efficient Tuition Fees and Examinations », *Journal of the European Economic Association*, 2008, vol. 6, n° 6, p. 1211-1243

<sup>14</sup> Gianni De Fraja, « The Design of Optimal Education Policies », *Review of Economic Studies*, 2002, vol. 69, p. 437-466.

<sup>15</sup> Sur ce point, voir les travaux de Stephen Cameron, James Heckman, « The Dynamics of Educational Attainment for Black, Hispanic, and White Males », *Journal of Political Economy*, 2001, vol. 109, n° 3, p. 455-499 et Erica Field, « Educational Debt Burden and Career Choice : Evidence from a Financial Aid Experiment at NYU Law School », *American Economic Journal : Applied Economics*, 2009, vol. 1, n° 1, p. 1-21.

<sup>16</sup> En 2011, par exemple, le Ministère de l'éducation américain a remboursé 1,4 milliards de dollars à des agences de recouvrement privées à la suite à l'augmentation du taux de défaut sur les prêts étudiants.

<sup>17</sup> Pour plus de détails sur la construction de la typologie, se référer au chapitre 3 de Léonard Moulin, *Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur : enjeux, limites et perspectives*, thèse de doctorat, Université Paris 13, 2014.

différents systèmes nationaux d'enseignement supérieur en trois groupes de pays s'inscrit dans le courant théorique des formes d'États-providence d'Esping-Andersen<sup>18</sup>.

Le premier régime est celui de type « libéral », adopté par exemple en Australie, au Canada, au Chili, aux États-Unis, au Royaume-Uni, etc. En Angleterre par exemple, les frais d'inscription sont en moyenne de 8 630 livres par an, 40% des étudiants de premier cycle (dont le revenu des parents est inférieur à 25 000 livres par an) perçoivent une bourse de 3 354 livres par an (et 12% une bourse partielle), le montant empruntable par l'étudiant (pour couvrir les coûts de vie<sup>19</sup>) est au maximum de 4 375 livres s'il vit chez ses parents et de 7 675 livres s'il vit seul et qu'il étudie dans une université londonienne. Les pays du modèle « libéral » se caractérisent par des frais d'inscription élevés, par un financement principalement privé de l'enseignement supérieur, par l'existence d'un marché des prêts étudiants et par des bourses relativement limitées et orientées en direction des étudiants les plus défavorisés ou les plus méritants. L'éducation est vue au prisme de la théorie du capital humain de Gary Becker<sup>20</sup>. Ainsi, l'étudiant (rationnel) décide d'entreprendre des études (en s'endettant) dans l'optique d'en tirer des rendements (supérieurs à son investissement initial). Dans cette optique, les rendements de l'éducation sont perçus comme étant uniquement privés et se mesurent en termes d'augmentation de salaire. L'éducation est avant tout une activité économique. Dans ces pays, le régime d'éducation est un régime par « capitalisation », c'est à dire dans lequel les étudiants financent leurs études à travers des frais d'inscription élevés. On constate par ailleurs que les taux d'accès<sup>21</sup> et de réussite<sup>22</sup> dans l'enseignement supérieur sont élevés (respectivement 72% et 39% aux États-Unis ou 64% et 43% au Royaume-Uni).

Le deuxième régime est celui de type « social-démocrate », qui caractérise les pays du nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Norvège, Suède). Au Danemark par exemple, les étudiants ne payent pas de frais d'inscription, ils perçoivent une allocation d'un montant de 783 euros par mois s'ils ne vivent plus chez leurs parents (389 euros dans le cas contraire) et peuvent en plus contracter un prêt d'un montant mensuel de 400 euros (les étudiants ayant un enfant à charge, les étudiants handicapés ou ceux n'ayant plus le droit à une allocation pour cause d'échec bénéficient de prêts particuliers). Au Danemark, le financement de l'enseignement supérieur représente 1,9% du PIB, dont 1,8% est assuré par des dépenses publiques. À l'inverse des pays du régime précédent, dans les pays du modèle « social-démocrate » le financement de l'enseignement supérieur est public, les frais d'inscription sont inexistantes et les bourses (ou allocations d'autonomie) sont très développées. Dans ce modèle, les allocations ne servent pas à payer des frais d'inscription mais à permettre aux étudiants de couvrir l'ensemble des coûts liés à leur scolarité dans l'enseignement supérieur. Ce système permet de garantir aux étudiants une véritable autonomie par rapport au milieu familial d'origine. Contrairement au modèle précédent, les rendements de l'éducation sont vus comme

---

<sup>18</sup> Gosta Esping-Andersen, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton University Press, 1990.

<sup>19</sup> Il existe également des prêts pour couvrir le paiement des frais d'inscription qui s'élèvent à 9 000 livres maximum par an.

<sup>20</sup> Gary Becker, *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, University of Chicago Press, 1964.

<sup>21</sup> Le taux d'accès reporté est celui de l'enseignement tertiaire de type A, que l'OCDE définit comme : « les cursus "longs" [qui] ont des contenus théoriques et visent à préparer les étudiants à accéder à des programmes de recherche de haut niveau ou à l'exercice de professions exigeant un niveau élevé de compétences comme la médecine, la dentisterie ou l'architecture. La durée de ces cursus représente au moins 3 (mais plus souvent 4) années d'études à temps plein », OCDE, *Regards sur l'éducation 2013 : les indicateurs de l'OCDE*, Paris : OCDE, 2013, p. 23.

<sup>22</sup> Le taux de réussite correspond au taux d'obtention d'un diplôme d'une première formation tertiaire de type A selon l'OCDE.

étant avant tout sociaux ; l'investissement éducatif n'est donc plus privé mais collectif. Les pays caractérisés par ce type de régime présentent des taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur à ceux du régime « libéral » (respectivement 71% et 50% au Danemark ou 76% et 47% en Finlande).

Le troisième et dernier groupe est celui de type « conservateur », qui caractérise par exemple l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce ou l'Italie. En Italie par exemple, près de 90% des étudiants payent des frais d'inscription<sup>23</sup> pour un montant moyen de 1 300 euros par an, les bourses (accordées sur critères sociaux et académiques) peuvent atteindre 5 062 euros par an si l'étudiant est décohabitant (1 904 euros dans le cas contraire), mais seulement 7,5% des étudiants sont éligibles à une bourse. Dans ce pays, il existe par ailleurs un mécanisme spécifique des déductions fiscales en fonction des dépenses réelles des parents dans l'enseignement supérieur. En Italie, le financement de l'enseignement supérieur représente 1,9% du PIB, dont 1,8% est assuré par des dépenses publiques. Dans les pays du modèle « conservateur », les frais d'inscription sont modérés (*i.e* ils ne couvrent qu'une part limitée du coût des études), les bourses accordées (principalement sur critères sociaux) ne permettent pas aux étudiants issus de milieux défavorisés de couvrir l'ensemble des coûts liés à une scolarité dans l'enseignement supérieur, les prêts sont relativement peu développés et les autres mécanismes d'accompagnement (déductions fiscales, allocations familiales, etc.) sont relativement développés et orientés principalement en direction des étudiants les plus favorisés. L'étudiant est vu comme un jeune adulte à l'autonomie relativement limitée dont la famille doit supporter les coûts de l'éducation. Les taux d'accès de réussite dans l'enseignement supérieur de ces pays sont inférieurs à ceux des pays des deux régimes précédents (respectivement 46% et 31% en Allemagne ou 39% et 36% en France).

Bien qu'opposés sur la vision de l'éducation qu'ils promeuvent – éducation comme bien privé dans le modèle « libéral » contre éducation comme bien collectif dans le modèle de type « social-démocrate » – les deux premiers régimes ont des cohérences institutionnelles bien définies. À l'inverse, le régime de type « conservateur » ne semble pas délivrer aux étudiants issus de l'ensemble des classes sociales les conditions nécessaires pour entreprendre et réussir des études dans l'enseignement supérieur. Ce régime apparaît donc dans une position intermédiaire, souffrant de ses incohérences internes. En effet, alors que le régime « social-démocrate » privilégie l'égalité – en donnant les conditions matérielles à tous les étudiants d'accéder et de réussir dans l'enseignement supérieur – et que le régime « libéral » tente de privilégier une certaine forme d'efficacité via l'utilisation de mécanismes marchands, le régime « conservateur » ne permet pas de garantir une forme d'égalité ou d'efficacité. C'est d'ailleurs dans ce type de pays que se pose ouvertement la question de l'introduction de frais d'inscription, à l'image des récents débats ayant eu lieu en Allemagne, en France ou encore en Espagne, dans l'optique de tendre vers un régime de type « libéral » en transformant radicalement les modèles sociaux de ces pays.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement au cas français, les éléments avancés au début de cet article montrent que le modèle se transforme peu à peu. Néanmoins, comme nous l'avons montré précédemment, ces transformations modifient en profondeur le système d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, l'introduction de frais d'inscription à Dauphine a ainsi eue des effets ségrégatifs et inégalitaires sur les étudiants, conduisant l'Université à sélectionner davantage d'étudiants dont les trajectoires universitaires sont caractérisées par une inscription préalable dans une grande école ou dans un établissement d'enseignement

---

<sup>23</sup> Ceux-ci sont définis librement par les universités, dans la limite de 20% du montant total de la dépense publique. Ils varient en fonction de la catégorie sociale de l'étudiant, du domaine d'étude, du niveau d'étude, etc.

supérieur étranger au détriment des étudiants ayant fait leurs études dans une université française autre que Dauphine ; mais elle n'a cependant pas eue, contrairement aux prescriptions des modèles théoriques évoquées plus haut, d'effet sur la réussite académique des étudiants<sup>24</sup>.

Face aux limites d'un financement de l'enseignement supérieur par « capitalisation », ne peut-on pas au contraire penser le modèle de financement de l'enseignement supérieur de manière différente, à l'image de ce qui se fait dans les pays de type « social-démocrate » ? Les pays de ce modèle, contrairement à ceux du régime « libéral », permettant d'approcher un financement de l'enseignement supérieur équitable, efficient et permettant de couvrir l'ensemble des besoins financiers des universités. Par opposition à un système par « capitalisation », dans lequel l'éducation constitue un investissement privé en capital humain qu'il convient avant tout de rentabiliser une fois que l'étudiant est diplômé, il est possible de concevoir un autre modèle de financement de l'enseignement supérieur considérant cette fois-ci l'éducation comme un bien collectif. Un tel système se caractériserait par un financement public des universités, une absence de frais d'inscription et la délivrance d'une allocation universelle d'autonomie à tous les étudiants. Par analogie avec le système de retraites, un système d'enseignement supérieur par « répartition » serait financé par les prélèvements obligatoires et viserait à fournir aux étudiants, quelle que soit leur origine sociale, les conditions matérielles pour mener à bien leur scolarité. S'il nécessite évidemment un effort collectif important (à hauteur de 1,2% du PIB), il nécessite avant tout (et surtout) de penser l'enseignement supérieur de manière radicalement différente, en ne le considérant plus comme un coût qu'il faut à tout prix réduire, mais comme un investissement collectif qui bénéficie à l'ensemble de la société<sup>25</sup>.

Publié dans [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr), le 1<sup>er</sup> septembre 2015

© [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr)

---

<sup>24</sup> Léonard Moulin, David Flacher, Hugo Harari-Kermardec, « [Tuition Fees and Social Segregation : Lessons from a Natural Experiment at the University of Paris 9-Dauphine](#) », Working Paper du CEPN n°2014-18, 2014.

<sup>25</sup> La littérature économique souligne l'existence de rendements sociaux importants de l'éducation (sur la santé, sur la croissance, sur la criminalité, sur le dynamisme démocratique, etc.), au moins aussi importants que les rendements privés.